

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 3 JUILLET 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19 h au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Archill Gladu	Maire	
M. Raphaël Benoit	Conseiller siège # 1	
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3	arrivé à 19 h 03
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4	
Mme Édith Cooke	Conseillère siège # 5	
Mme Marie-Eve Moisan	Conseillère siège # 6	

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Étaient également présents :

M. Serge Allaire, directeur général et greffier-trésorier
Mme Nathalie Naud, agente de bureau et greffe

Était absent :

M. Cédric Champagne Conseiller siège # 2

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance sera enregistrée.

154-03-07-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé tout en laissant le varia ouvert.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux du 5 juin et du 14 juin 2023

2- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- ADMINISTRATION

- 4.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
- 4.2 Formation en éthique des nouveaux élus
- 4.3 Lettre de sanction à caractère disciplinaire à l'égard d'un employé
- 4.4 Autorisation de signature à la trésorière adjointe pendant la période de vacances du directeur général
- 4.5 Autorisation de signature d'une convention pour l'octroi d'une subvention
- 4.6 Station de lavage de la plage — Contribution de la municipalité
- 4.7 Achat de trois pulvérisateurs à jardin ainsi que de brosses pour le nettoyage des embarcations aux chalets
- 4.8 Station de réparation de vélo — Don de la MRC
- 4.9 Modification de la résolution # 67-06-03-23
- 4.10 Modification de la résolution # 68-06-03-23
- 4.11 Modification de la résolution # 143-05-06-23
- 4.12 Annulation de la résolution # 146-05-06-23
- 4.13 Demande de subvention pour l'achat de couches lavables
- 4.14 Exposition agricole de Portneuf — Demande de contribution
- 4.15 Mira — Demande de don
- 4.16 Fondation québécoise du cancer — 6^e édition de La marche de Québec

- 4.17 Invitation et demande de financement pour la fête annuelle des travailleurs étrangers temporaires dans la MRC de Portneuf
- 4.18 Colloque ARCQ — Partenariat et commandite

5- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 5.1 Rapports écrits de l'inspectrice en urbanisme

6- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Rapport des activités
- 6.2 Toilette chimique supplémentaire à la plage Eau Claire

7- LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE

- 7.1 Autorisation d'absorber le déficit encouru pour le camp de jour en lien avec son transfert à Saint-Raymond
- 7.2 Autorisation d'embauche des employés de la plage
- 7.3 Autorisation d'augmenter les salaires des préposés et des gérantes de la plage
- 7.4 Autorisation d'offrir une passe saisonnière pour deux personnes aux employés de la plage
- 7.5 Autorisation de rémunérer le formateur en lien avec l'entrée en fonction des préposés et des gérantes de plage

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Rapport mensuel du service incendie de St-Raymond

9- RAPPORTS DES COMITÉS

10- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

- 10.1 UMQ — Nouvelle offre de service-conseil juridique sans frais annuel
- 10.2 MAMH — Semaine de la municipalité 2023
- 10.3 Bédard, Guilbault, ca — Organisation Mallette
- 10.4 Défense nationale — Semaine des vétérans 2023
- 10.5 Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural
- 10.6 Journée Internationale de sensibilisation aux surdoses

11- VARIA

12- LEVÉE DE LA SÉANCE

155-03-07-23

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 JUIN ET DU 14 JUIN 2023

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 5 juin et du 14 juin 2023.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

156-03-07-23

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'accepter la présentation des comptes payés au montant de 325 608.28 \$, de payer les comptes à payer au montant de 58 776.70 \$ et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

157-03-07-23

FORMATION EN ÉTHIQUE DES NOUVEAUX ÉLUS

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire en vertu de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.E.D.M. M.), que tout membre d'un conseil d'une municipalité, membre élu ou réélu, doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QUE deux nouveaux élus sont en poste soient Mme Édith Cooke et M. Cédric Champagne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- DE CHOISIR la formation en Zoom pour ces deux élus;
- D'APPROUVER la dépense de 330 \$ plus taxes, avec le code promotionnel, par personne, en fonction de la formule retenue par chacun des deux conseillers;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire 02-110-00-454.

158-03-07-23

LETTRÉ DE SANCTION À CARACTÈRE DISCIPLINAIRE À L'ÉGARD D'UN EMPLOYÉ

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'accepter le dépôt de la lettre de sanction à l'égard de l'employé 01-0054.

159-03-07-23

AUTORISATION DE SIGNATURE À LA TRÉSORIÈRE ADJOINTE PENDANT LA PÉRIODE DE VACANCES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT les vacances à venir de M. Serge Allaire, directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner une personne pour la signature au nom de la municipalité, durant son absence, malgré de fait que tout a été prévu et organisé avec l'ensemble des employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'autoriser Mme Nathalie Paquet, trésorière adjointe, pour la signature au nom de la municipalité lors des vacances estivales du directeur général et greffier-trésorier.

160-03-07-23

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune gère le Programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2024 qui découle de la mesure « Accroître l'accessibilité à la pratique de la pêche 2022 – 2025 »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Léonard a soumis un formulaire de demande de subvention, accompagné des documents requis, dans le cadre de ce Programme et que sa demande a été recommandée par le comité de sélection et acceptée par le Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

CONSIDÉRANT QUE en vertu du premier alinéa de l'article 15 de la Loi, le Ministre peut, pour l'exercice de ses fonctions, accorder des subventions;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens résidents autour du lac Simon ont à cœur de maintenir le lac en bonne santé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se doter d'une station de lavage des embarcations à la plage Eau Claire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement d'autoriser M. Archill Gladu, maire, à signer au nom de la municipalité, la convention pour l'octroi de la subvention du Programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2024.

161-03-07-23

STATION DE LAVAGE DE LA PLAGE – CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE les résidents autour du lac Simon et la municipalité de St-Léonard sont préoccupés par la santé du lac Simon;

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs de la plage municipale apportent des équipements aquatiques qui peuvent avoir été en contact avec d'autres plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la station de lavage des embarcations la plus proche est au Centre Vacances Lac Simon;

CONSIDÉRANT QUE la plage devrait elle aussi être équipée d'une station de lavage;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la municipalité sera de 1 850 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement :

- D'AUTORISER la contribution de la municipalité de 1 850 \$;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire 02-70140-649.

162-03-07-23

ACHAT DE TROIS PULVÉRISATEURS À JARDIN AINSI QUE DE BROSSES POUR LE NETTOYAGE DES EMBARCATIONS AUX CHALETS

CONSIDÉRANT QUE les locataires des chalets municipaux apportent des équipements aquatiques qui peuvent avoir été utilisés sur d'autre plan d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de sensibiliser les locataires et l'achat de pulvérisateurs et de brosses pour chaque chalet s'inscrit dans cet optique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Édith Cooke et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'achat de trois pulvérisateurs à jardin et de brosses pour effectuer le nettoyage des embarcations aux chalets locatifs;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire 02-70190-630.

163-03-07-23

STATION DE RÉPARATION DE VÉLO — DON DE LA MRC

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- D'INSTALLER la station de réparation de vélo à la plage Eau Claire;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire 02-70140-649.

164-03-07-23

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 67-06-03-23

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement de modifier la résolution # 67-06-03-23 comme suit :

La phrase :

CONSIDÉRANT QUE le paiement pour le contrat des boîtes à fleurs doit être fait en deux versements habituellement en avril et la fin du mois d'août;

Est modifiée par :

CONSIDÉRANT QUE le paiement pour le contrat d'entretien paysager doit être fait en deux versements habituellement en avril et la fin du mois d'août;

165-03-07-23

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 68-06-03-23

Il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de modifier la résolution # 68-06-03-23 comme suit :

Les phrases :

CONSIDÉRANT QU'UNE formation pour 4 animateurs du camp de jour est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation est de 754.52 \$ avant taxes;

Sont modifiées de la façon suivante :

CONSIDÉRANT QU'UNE formation pour 6 animateurs du camp de jour est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation est de 1 159.98 \$ avant taxes;

166-03-07-23

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 143-05-06-23

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement de modifier la résolution # 143-05-06-23 comme suit :

La résolution :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de faire une analyse sur la qualité des sols et de l'eau au site du dépôt de neiges usées;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'analyse est de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- DE PROCÉDER à l'analyse au coût de 500 \$;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-32020-411.

Est modifiée de la façon suivante :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande du MELCCFP pour faire retirer divers matériaux considérés comme des déchets;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour faire enlever ces déchets est de 937.50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- DE PROCÉDER à l'enlèvement de ceux-ci au coût de 937.50 \$;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-32020-411.

167-03-07-23

ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 146-05-06-23

CONSIDÉRANT QUE la marche Pierre-Lavoie a été annulée pour cause de mauvais temps;

CONSIDÉRANT QU'elle ne sera pas reportée à une date ultérieure;

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 146-05-06-23 n'a plus lieu d'être;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement d'annuler la résolution # 146-05-06-23.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

Il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

EXPOSITION AGRICOLE DE PORTNEUF – DEMANDE DE CONTRIBUTION

Il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

MIRA – DEMANDE DE DON

Il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER – 6^E ÉDITION DE LA MARCHE DE QUÉBEC

Il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

INVITATION ET DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA FÊTE ANNUELLE DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES DANS LA MRC DE PORTNEUF

Il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

COLLOQUE ARCQ – PARTENARIAT ET COMMANDITE

Il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RAPPORTS ÉCRITS DE L'INSPECTRICE EN URBANISME

Les rapports écrits d'avril, mai et juin, de l'inspectrice en urbanisme, ont été déposés.

VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT DES ACTIVITÉS

Le rapport écrit des travaux publics a été déposé et sera joint au présent procès-verbal.

168-03-07-23

TOILETTE CHIMIQUE SUPPLÉMENTAIRE À LA PLAGE EAU CLAIRE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir plus d'une toilette chimique à la plage durant les heures de fermetures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- D'INSTALLER une deuxième toilette chimique à la plage Eau Claire, au coût de 195 \$ pour 28 jours, comprenant une vidange hebdomadaire;
- DE PAYER le tout à même le poste budgétaire # 02-70140-649.

LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE

169-03-07-23

AUTORISATION D'ABSORBER LE DÉFICIT ENCOURU POUR LE CAMP DE JOUR EN LIEN AVEC SON TRANSFERT À SAINT-RAYMOND

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour a dû être transféré à la Ville de St-Raymond;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour sera déficitaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'absorption du déficit encouru par le camp de jour en lien avec son transfert à St-Raymond;
- DE PAYER la somme à même le poste budgétaire 02-70150-411.

170-03-07-23

AUTORISATION D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DE LA PLAGE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher de nouveaux préposés et de nouveaux gérants pour la plage Eau Claire;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées auprès des candidats et les recommandations de M. Serge Allaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Édith Cooke et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER les gérantes de plages suivantes :

Joanie Morasse
Alyson Chantal

D'EMBAUCHER les préposés suivants :

Sophia Roberge
Dannick Fawnf
Élizabeth Plante
Solly Moisan
Jacob Morasse

171-03-07-23

AUTORISATION D'AUGMENTER LES SALAIRES DES PRÉPOSÉS ET DES GÉRANTES DE LA PLAGE

CONSIDÉRANT la pénurie de la main d'œuvre qui sévit actuellement et la nécessité pour la municipalité d'être attrayante pour les jeunes employés;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du taux horaire des préposés et des gérants fait partie des atouts qui font que la municipalité pourrait devenir concurrentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Édith Cooke et résolu unanimement :

- D'ACCORDER un taux horaire de 16 \$ / l'heure à chacun des préposés;
- D'ACCORDER un taux horaire de 20 \$ / l'heure à Mme Joanie Morasse à titre de gérante;
- D'ACCORDER un taux horaire de 20 \$ / l'heure à Mme Alyson Chantal plus une prime de 15 \$ par jour de fin de semaine à titre de gérante.

172-03-07-23

AUTORISATION D'OFFRIR UNE PASSE SAISONNIÈRE POUR DEUX PERSONNES AUX EMPLOYÉS DE LA PLAGE

CONSIDÉRANT le souhait du conseil, de rendre les emplois à la plage attrayant pour la jeune main d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement d'offrir une passe saisonnière pour deux personnes pour l'été aux employés de la plage Eau Claire.

173-03-07-23

AUTORISATION DE RÉMUNÉRER LE FORMATEUR EN LIEN AVEC L'ENTRÉE EN FONCTION DES PRÉPOSÉS ET DES GÉRANTES DE PLAGE

CONSIDÉRANT le besoin de former les nouvelles gérantes de la plage;

CONSIDÉRANT QUE M. William Savard, à titre d'ancien gérant, a accepté d'être le formateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- D'AUTORISER la rémunération de M. William Savard au taux horaire de 20 \$ / heures;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-70142-141.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE INCENDIE DE SAINT-RAYMOND

Le rapport du Service incendie de Saint-Raymond a été présenté.

RAPPORTS DES COMITÉS

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

UMQ – Nouvelle offre de service-conseil juridique sans frais annuel

MAMH – Semaine de la municipalité 2023

Bédard, Guilbault, ca – Organisation Mallette

Défense nationale – Semaine des vétérans 2023

Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural

Journée Internationale de sensibilisation aux surdoses

VARIA

174-03-07-23

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Mme Édith Cooke et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 15.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Monsieur Serge Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.